

Image not found or type unknown



Refus mutation sur un magasin ouvert après signature du contrat

Par **utopistica**, le **13/02/2010** à **12:36**

Bonjour,

Une collègue a reçu un courrier recommandé lui notifiant sa mutation sur un autre magasin de la région à 140km (clause de mobilité régionale), dans 1 mois.

Cette mutation n'est pas motivée dans le courrier.

Le magasin a été ouvert après la signature du contrat de travail.

Peut-elle refuser cette mutation pour l'une des deux raisons ci-dessus?

Cette situation est très urgente, sachant qu'elle n'a qu'un mois pour effectuer cette mutation (qui a la base est liée à l'incompatibilité d'humeur entre la responsable et elle).

Merci d'avance pour votre réponse très attendue.